



SANTÉ SANS FRONTIÈRE

Gesundheit ohne Grenzen

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES SUR LA PRISE EN CHARGE DES SOINS TRANSFRONTALIERS

Beispiele guter Praxis auf das Management von grenzüberschreitenden Gesundheitsversorgung

Baden-Baden, 6 octobre 2016

Pierre BONATI



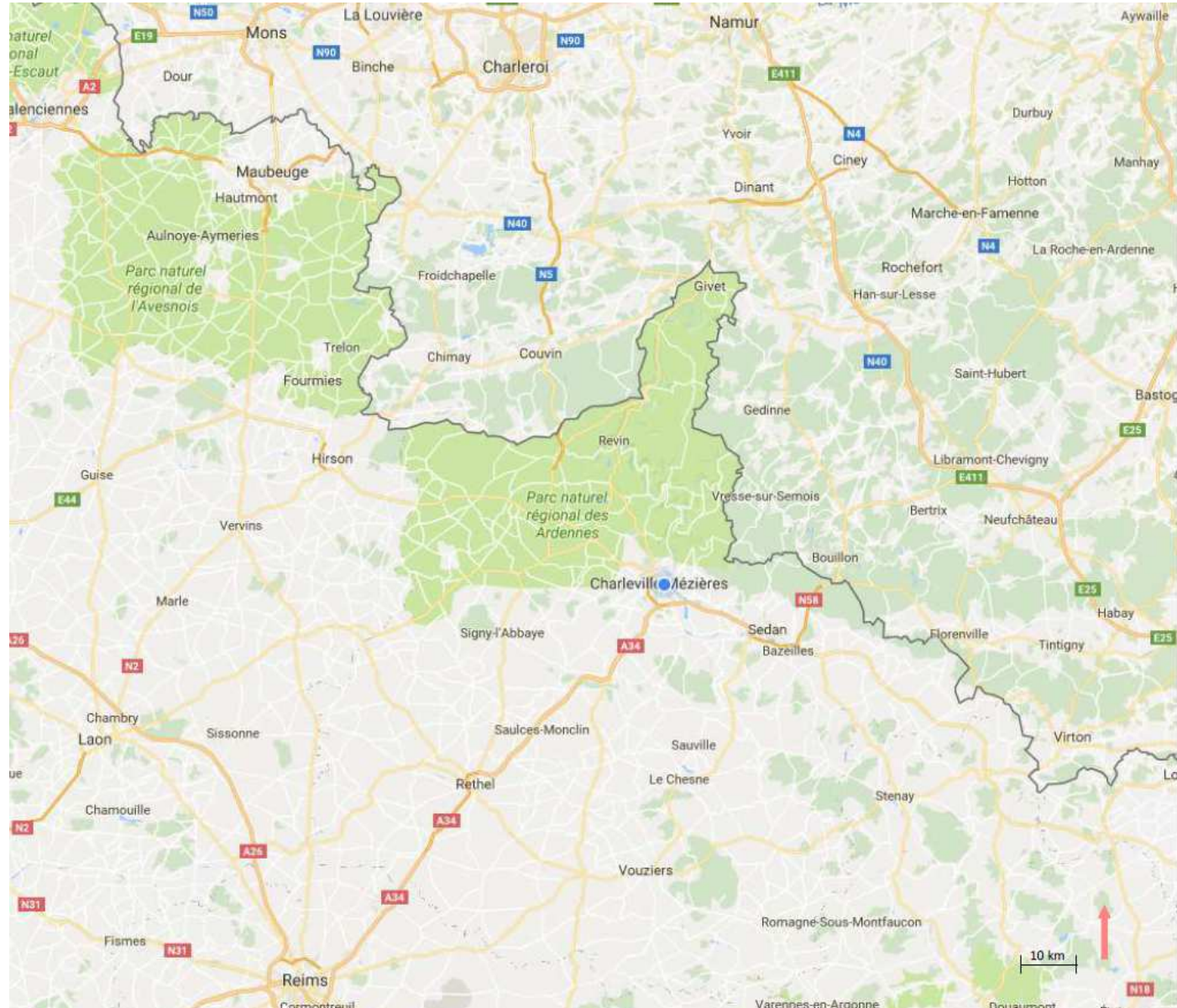
ZOAST

ZONE ORGANISÉE D'ACCÈS AUX SOINS TRANSFRONTALIERS



SITUATION DE LA POINTE NORD DES ARDENNES FRANÇAISES

Pointe Lage nördlich der Französisch Ardennen





LES SEPT ZOAST

Die sieben ZOAST

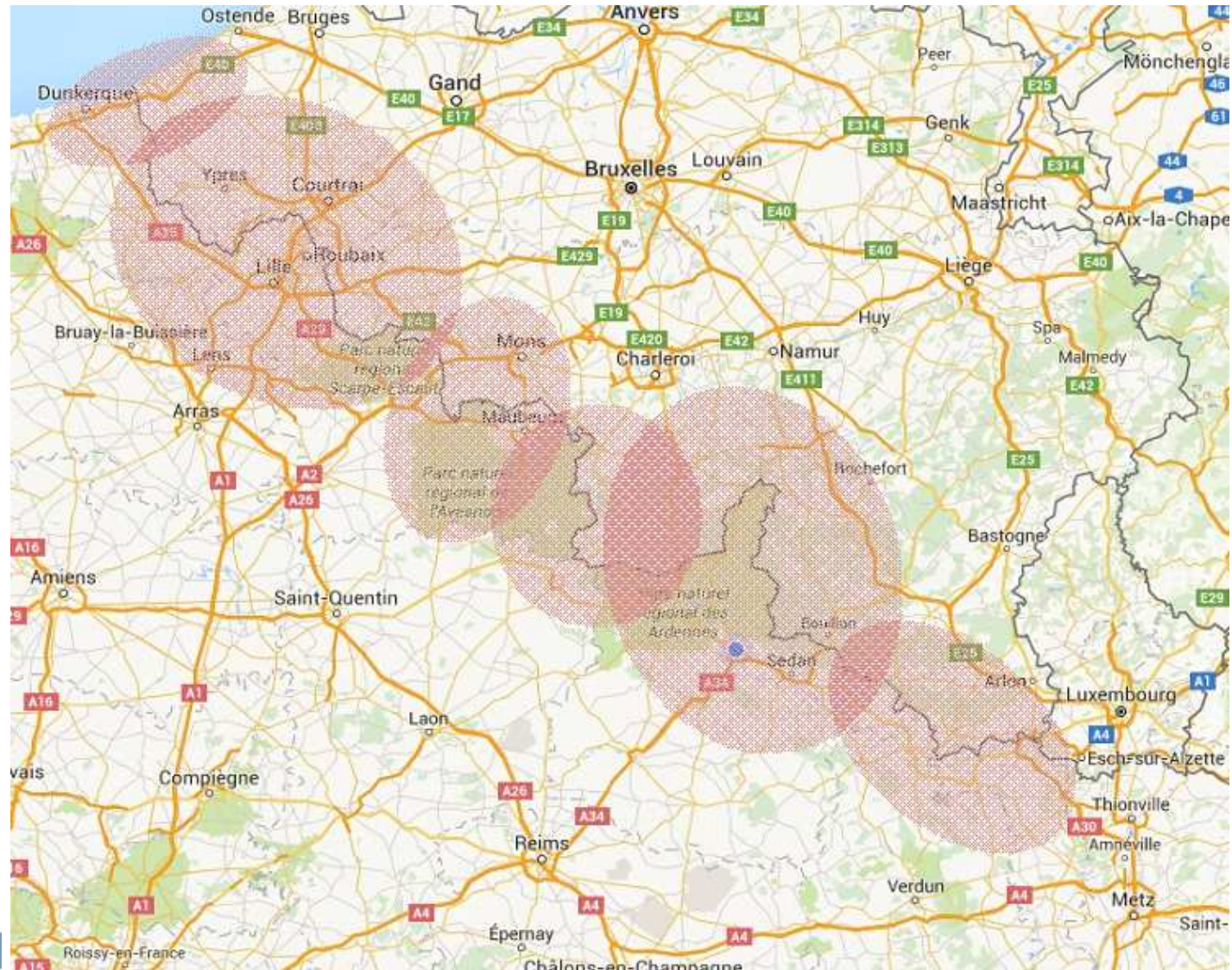




SCHÉMA TECHNIQUE POUR LES PATIENTS FRANÇAIS

Technische Zeichnung für Französisch Patienten

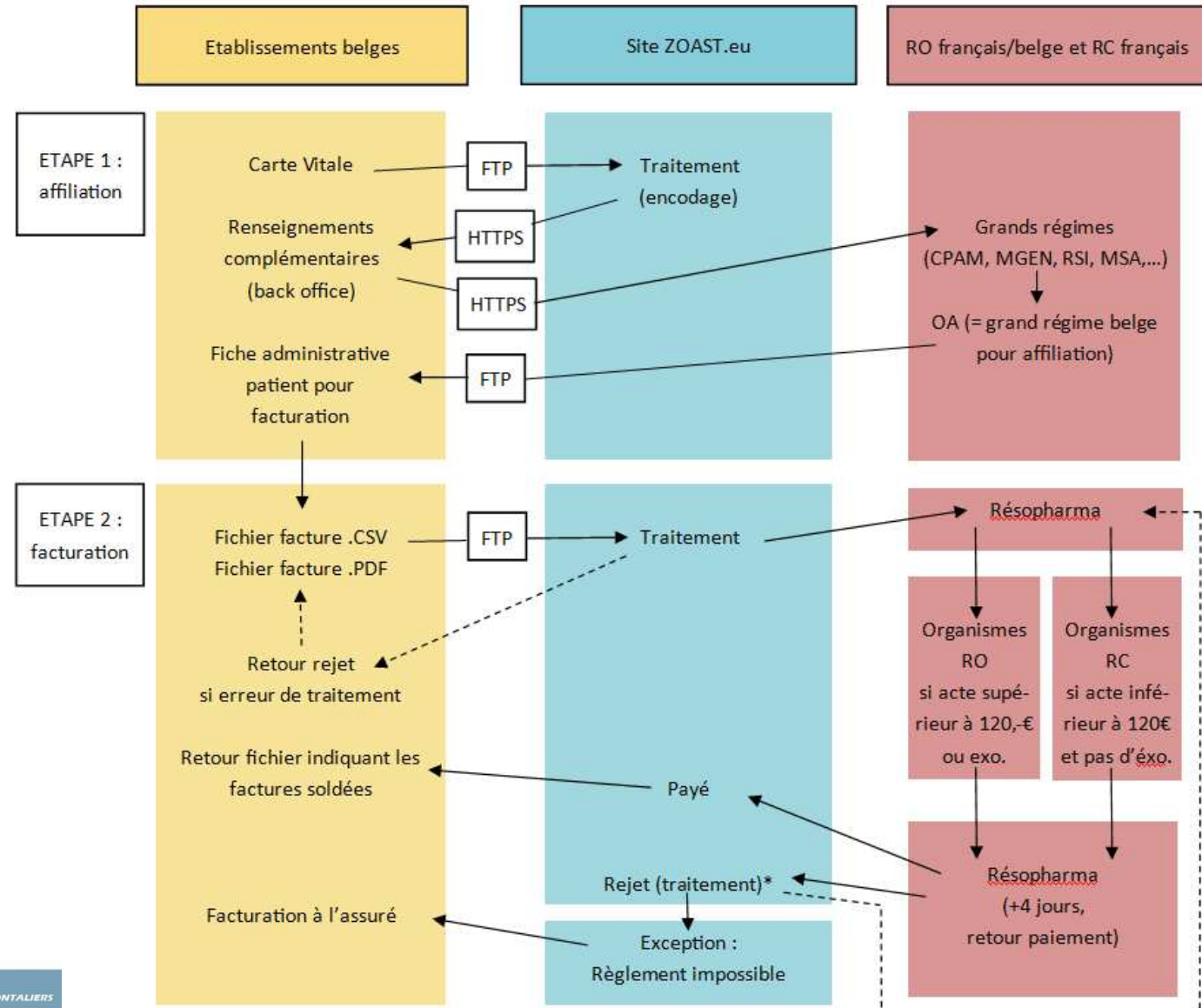




SCHÉMA SIMPLIFIÉ POUR LES DEUX VERSANTS

Vereinfachte Darstellung für beide Seiten

Patient français se rendant dans un établissement belge

1. AFFILIATION

1.1. **Présentation de la Carte Vitale** et mise à jour de celle-ci.
Transfert des informations vers le site ZOAST.EU.

1.2. **Validation** par l'organisme de l'assurance maladie française et **délivrance du formulaire S2**.

1.3. **Délivrance d'un numéro d'affiliation** belge par l'OA à partir du S2.

1.4. Mise à disposition de l'établissement d'un dossier patient permettant la facturation.

Au sein de l'établissement

Sur le site ZOAST.EU :
procédure automatisée

2. FACTURATION

2.1. **Edition de la facture** pour l'OA belge comme pour tous ressortissants belges.

2.2. **Transfert de la facture** sur le site ZOAST.EU.

2.3. **Envoi des reste à charge** vers les organismes français.

2.4. **Réception des « retours paiements »** qui sont transférés vers l'établissement belge.

Au sein de l'établissement

Sur le site ZOAST.EU :
procédure automatisée

3. REGLEMENT

3.1. **Part belge réglée** par l'OA directement à l'établissement belge.

3.2. **Reste à charge français réglé** par l'organisme français directement à l'établissement belge.

Transactions bancaires

4. ECHANGES ET REGLEMENT DES CREANCES ENTRE ETATS

Patient belge se rendant dans un établissement français

1. AFFILIATION

1.1. **Présentation de la vignette** et/ou de la carte d'identité.
Transfert des informations vers le site ZOAST.EU.

1.2. **Délivrance du formulaire S2** par l'OA belge.

1.3. **Affiliation du patient** belge par la Caisse Primaire française du département de l'établissement à partir du S2.

1.4. Mise à disposition de l'établissement d'un dossier patient permettant la facturation en tiers payant auprès de l'organisme français.

2. FACTURATION

Edition de la facture pour la Caisse Primaire française.

3. REGLEMENT

Règlement de l'établissement par la Caisse Primaire comme pour tous patients français.

4. ECHANGES ET REGLEMENT DES CREANCES ENTRE ETATS



***MERCI POUR VOTRE
ATTENTION, JE RESTE À VOTRE
DISPOSITION.***

Vielen Dank für Ihre
Aufmerksamkeit, ich bleibe zu Ihrer
Verfügung.

PIERRE BONATI :
0033 3 24 58 61 49 / 0033 6 45 18 83 47
pbonati@zoast.eu